

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25314

présenté par
M. Teissier

ARTICLE 37

A l'alinéa 16, après les mots :

« par décret »

Insérer les mots :

« après avis conforme du Conseil supérieur de la Fonction militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.